

## Communiqué de presse Conseil communal

### Comptes 2023 de la Ville du Locle

#### Malgré le déficit, la tendance financière de la Ville s'améliore

**Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 4.98 millions de francs, l'exercice 2023 se termine avec un déficit de 1.34 million de francs, soit une amélioration de 3.64 millions de francs.**

Cet écart est attribuable en grande partie à quatre facteurs principaux : la hausse de certains revenus fiscaux, le montant inférieur des charges de personnel, de même que celui des charges de biens, services et marchandises et la baisse du montant de la facture sociale.

Ces différentes améliorations ont permis de renoncer à un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, dont un montant de Fr. 950'000.- était prévu au budget, puisque la forte augmentation des charges liées à l'inflation a été plus que compensée par la progression des recettes fiscales.

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 3.4 millions de francs et des investissements bruts totaux ont été réalisés à hauteur de 7.3 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 3.7 millions, passant de 140.1 millions à 143.8 millions de francs.

Ce résultat est certes déficitaire, mais il est porteur d'un signe encourageant. Par rapport aux comptes 2022, l'impôt global progresse de l'ordre de 2.5 millions poursuivant ainsi sa progression entamée depuis 2021. La progression est très marquée pour les personnes morales (+1.3 million), mais concerne aussi l'impôt sur le revenu des frontaliers (+0.7 million) et l'impôt des personnes physiques (+0.5 million).

Le volet des charges, avec la rigueur appliquée par le Conseil communal dans sa gestion ces dernières années, a en revanche connu une évolution maîtrisée. Tant les charges de personnel que celles de biens, services et marchandises sont inférieures au budget, de respectivement -0.8 et -0.6 million de francs.

L'année 2023 marque une stabilisation de la période inflationniste, avec un niveau d'inflation de +2.1% de 2022 à 2023, surtout contenu vers la fin de l'année. Les taux d'intérêts, en forte hausse en 2022, ont retrouvé des niveaux plus raisonnables durant le deuxième semestre 2023. Même si bien sûr, l'époque des taux négatifs est largement révolue.

Le Conseil communal relève toujours le bon niveau de la fortune de la Ville, avec 68.1 millions de francs à fin 2023, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle de 10 millions de francs, des bases saines permettant d'absorber une tendance déficitaire. Néanmoins, la nouvelle réalité des niveaux de taux d'intérêts, conjuguée à l'augmentation de notre niveau d'endettement, implique que le loyer de notre dette deviendra un poste de plus en plus important dans le budget.

Les investissements bruts pour 2023 se montent à 7.3 millions et les investissements nets à 6.7 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 15.9 millions, incluant des montants importants pour la STEP et le changement des filtres de la piscine. Déduction faite de ces derniers, le budget des investissements bruts était de 9.8 millions de francs.

## **Conclusion**

Le Conseil communal ne peut se satisfaire de ce nouveau résultat déficitaire, mais il a la satisfaction de voir que le déficit est nettement moins élevé que prévu. Tendanciellement, la situation financière de la Ville s'améliore et les facteurs qui y participent ne sont pas dus à des opérations comptables ou des éléments extraordinaires. Les recettes fiscales affichent une belle progression et il s'agit d'un signal positif.

Il n'empêche que la situation financière reste fragile, avec un niveau d'endettement en augmentation régulière. La hausse des taux d'intérêt rend d'autant plus préoccupant le montant des dépenses consacrées au loyer de la dette, plutôt qu'à d'autres tâches ou prestations régaliennes. C'est pour cette raison que pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité.

Il y a toutefois des signes encourageants. La reconnaissance financière des charges géotopographiques par le législatif cantonal va se traduire par une compensation financière de plus de 1.5 million de francs dès 2024. Une amélioration est aussi attendue en poursuivant le développement des zones d'activités économiques. Avec les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâtelaises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitation permettra aussi l'installation d'habitants sensibilisés à l'amélioration de la mobilité cantonale. Avec le développement de l'attractivité résidentielle de la Ville du Locle, l'évolution démographique reste une priorité pour le Conseil communal. A ce titre, l'augmentation significative du nombre d'habitants en 2023 est un signal enthousiasmant pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à renforcer cette tendance haussière, notamment à travers la campagne de promotion exogène lancée.

Les comptes et le rapport complet sont à disposition sur le site de la Ville [www.lelocle.ch](http://www.lelocle.ch).

Contact :

Anthony Von Allmen, conseiller communal en charge des finances, tél. 079 767 22 68

Le Locle, le 15 mai 2024